

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 361

10 février 2015

SOMMAIRE

AbbVie Overseas S.à r.l.	17328	JAB Holding Company s.à.r.l.	17290
AdB, Almanach de Bruxelles	17328	JAB Partners S.à r.l.	17327
Albagama S.A.	17328	JCSS Super 1 S.à r.l.	17290
Altas III Investments (Luxembourg) S.à r.l.	17296	Johnson Controls Luxembourg Treasury S.à r.l.	17289
Ateliers de Pétange	17295	Jolimon Investments S.à r.l.	17290
Borasco Holding S.à r.l.	17305	KCTG LP2 S.à r.l.	17285
Borea Holding S.à r.l.	17306	KFC North America S.à r.l.	17291
Bormioli Rocco International S.A.	17306	Klötze	17290
CFL intermodal	17309	KLP Real Estate Europe S.à.r.l.	17291
CFL technics	17295	Koch CTG S.à r.l.	17283
DBA Lux Holding S.A.	17303	Lavena 2 S.à.r.l.	17282
Durance SA	17306	LK Invest S.A.	17289
Eastern Estate Holding S.A.	17307	Logifret S.à r.l.	17282
Ecogreen SA	17310	Lux 39 Starlight GBP S.à r.l.	17282
Eco Logistics Operator (ELO) S.A.	17309	Marguerite Adviser SA	17283
Econocom PSF S.A.	17311	Medicalex S.A.	17285
Eco Peintures S.A.	17310	Metaline Holding	17288
Editpress Luxembourg S.A.	17311	Meter Holding Corporation S.A.	17286
EFCO-Forodia Exploitation S.à r.l.	17311	Modus Holding S.à.r.l.	17292
Eingler International S.à r.l.	17311	Modus S.à.r.l.	17292
Elan IT Resource S.à r.l.	17312	Nemesis Consulting, S.à r.l.	17293
Eurochapes Okatar Sàrl	17282	Novellex Services S.A.	17293
FAMDB S.à r.l.	17287	Novenergia Renewables Portfolio S.A. ...	17293
FINERGY S.A.	17312	Oil Ressources S.A.	17294
Germanica S.à r.l.	17324	Onex Wizard Acquisition Company III Sàrl	17294
G.S.E. International S.A.	17284	Pela S.à r.l.	17295
InPro Licensing S.à r.l.	17289	Pergolese S.à r.l.	17295
Interfinance & Consulting Group S.A.	17283	ProLogis European Holdings S.à r.l.	17294
ISELF	17288	Proxima Capital Sàrl	17294
IS Eurologistics Fund S.à r.l.	17288	XDA	17328
IS Projects One Sàrl	17288		
IVH Lux Holdings 2 S.à r.l.	17289		

Lux 39 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 188.075.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 6 janvier 2015 que la société SOF-10 Lux Master Co S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 186 115, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 26 (vingt six GBP) chacune à la société SOF-X International Holdings, LP dont le siège social se situe Corporation trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, USA, enregistrée auprès de l'Etat du Delaware sous le numéro 5537919.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- SOF-X International Holdings, LP

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2015003883/21.

(150003245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Lavena 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cédric Pedoni et Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.

Dr. Jan Könighaus / Markus Trierweiler

Liquidateurs

Référence de publication: 2015003892/12.

(150003172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Logifret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 179.474.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-4972 Dippach, le 12 décembre 2014.

Madame Séverine CREOLA

Gérante

Référence de publication: 2015003898/12.

(150003948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Eurochapes Okatar Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 9, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 158.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015004457/9.

(150004485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Interfinance & Consulting Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 28.986.

—
AUSZUG

Gemäß Gesellschafterbeschluss vom 29.12.2014 befindet sich der Sitz der Gesellschaft an folgender Adresse:

16, Val Ste Croix, L 1370 Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015003129/14.

(150002468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Koch CTG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.532.026,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.563.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 décembre 2014 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 22 décembre 2014, de sa fonction de gérant de la Société:

- Madame Daniela Moretti, née le 7 juin 1971 à Faenza, Italie, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet au 22 décembre 2014, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérants de la Société:

- Madame Myriam Radi, née le 3 juin 1972 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Eduardo Emilio Couceiro, né le 8 janvier 1968 à Buenos Aires, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

- Madame Myriam Radi, prénommée,

- Monsieur Eduardo Emilio Couceiro, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 janvier 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2015003165/32.

(150003069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Marguerite Adviser SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.028.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 22 décembre 2014 que:

- Monsieur Nicolas MERIGÓ a démissionné de son mandat de président du conseil d'administration de la société avec effet au 1^{er} janvier 2015 auquel il avait été nommé par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date 21 novembre 2011;

Monsieur Nicolas MERIGÓ conserve son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2014 auquel il avait été nommé par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 juillet 2011.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 23 décembre 2014 que:

- Monsieur William PIERSON et Monsieur Michael DEDIEU ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur de la société avec effet à partir du 1^{er} janvier 2015;

- Monsieur Geoffrey HENRY, expert-comptable, né le 12 mai 1972 à Chênée (Belgique), et Madame Valérie EMOND, expert-comptable, né le 30 août 1973 à Saint-Mard (Belgique), ayant leurs adresses professionnelles au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ont été nommé aux fonctions d'administrateurs de la société avec effet à partir du 1^{er} janvier 2015 pour un mandat d'une durée d'un an, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015003229/29.

(150003031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

G.S.E. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 139.964.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 02 janvier 2015, 2LAC/2015/127, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "G.S.E. INTERNATIONAL S.A. (en liquidation)", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 139964, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 3 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1851 du 28 juillet 2008.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 28 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3054 du 22 octobre 2014.

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, la société à responsabilité limitée LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B62780.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003056/31.

(150002720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

KCTG LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 20.115,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.034.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 décembre 2014 que les personnes suivantes ont été nommées, avec effet au 22 décembre 2014, et pour une durée indéterminée en qualité de gérant de la Société:

- Madame Myriam Radi, née le 3 juin 1972 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Eduardo Emilio Couceiro, né le 8 janvier 1968 à Buenos Aires, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Mark A. Soucie, né le 16 juillet 1964 au Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Madame Jeanne R. Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique,

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

- Madame Myriam Radi, prénommée,

- Monsieur Eduardo Emilio Couceiro, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 janvier 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2015003161/32.

(150003067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Medicalex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 45.045.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Euroassets Investments Inc., société anonyme de droit panaméen, ayant son siège social au Hitech Building, 10th Floor, 53rd Street, Obarrio, Panama,

ici représentée par Madame Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "MEDICALEX S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45 045, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 06 septembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 538 du 09 novembre 1993. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de Maître André-Jean-

Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 01 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 64 du 30 janvier 2001.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de cent mille euros (100.000,- EUR), divisé en quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir distribué tous les actifs aux bénéficiaires économiques au pro rata de leur participation.

h) Que le bénéficiaire économique est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 27 novembre 2014 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur ainsi que du registre des actions.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 950,- EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2014. Relation GRE/2014/5363. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015003253/62.

(150002500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Meter Holding Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.040.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 31 décembre 2014 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Le liquidateur de la Société a été mandaté afin de prendre toutes mesures nécessaires et appropriées par rapport à toute dette restante de la Société et des dépenses postérieures à la clôture de la liquidation ainsi que la distribution de tout résultat de liquidation, la signature des déclarations fiscales et de tout autre document ou actions à prendre après la liquidation pour les besoins de la clôture de celle-ci;
3. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 20 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, c/o- Theatre Directorship Services Alpha S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015003260/21.

(150002613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

FAMDB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 5, An Hemmesch.

R.C.S. Luxembourg B 182.168.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le seizième jour du mois de décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Madame Maria Florencia TORRES BELBUSSI épouse MOREAU DE BELLAING, employée privée, née le 24 mai 1981 à Montevideo (Uruguay), demeurant à L-8506 Redange-sur-Attert, 5, An Hemmesch, et

2) Monsieur Antoine MOREAU DE BELLAING, employé privé, né le 28 avril 1984 à Grenoble (France), demeurant à L-8506 Redange-sur-Attert, 5, An Hemmesch.

Tous deux ici représentés par Monsieur Gilles APEL, comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg 12, rue de Bitbourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé, lesquelles procurations signées "ne varietur" par la personne comparante es qualité qu'elle agit et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que FAMDB S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8506 Redange-sur-Attert, 5, An Hemmesch, RCS Luxembourg numéro B 182168, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 13 du 2 janvier 2014 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

3- que Madame Maria Florencia TORRES BELBUSSI épouse MOREAU DE BELLAING et Monsieur Antoine MOREAU DE BELLAING, (les «Associés») étant les seuls propriétaires des parts dont s'agit, prononcent par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désignent Monsieur Antoine MOREAU DE BELLAING en qualité de liquidateur de la Société.

4- que les Associés précités déclarent fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que Madame Maria Florencia TORRES BELBUSSI épouse MOREAU DE BELLAING et Monsieur Antoine MOREAU DE BELLAING, es-qualités qu'ils agissent, déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requièrent au notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti aux seuls Associés.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7- que les Associés, nomment en qualité de commissaire à la liquidation, CG Com S. à r.l. ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 12, rue de Bitbourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 170.203, et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, les Associés en adopte les conclusions, approuvent les comptes de liquidation et donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à CG Com S. à r.l., prénommée, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que les Associés, se constituent en troisième assemblée, prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société à responsabilité limitée FAMDB S.à r.l., précitée a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée aux gérants, au liquidateur et au commissaire aux comptes.

11- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à L-8506 Redange-sur-Attert, 5, An Hemmesch.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, es qualité qu'il agit, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gilles Apel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 17 décembre 2014. LAC / 2014 / 60791. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015003043/62.

(150002763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Metaline Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 166.861.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 9 décembre 2014

Conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur, le conseil d'administration a décidé d'élire avec effet au 15 décembre 2014, LWM, ayant son siège social au 4, rue Peternelchen, L-2370 Howald et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 69890, comme dépositaire des actions au porteur.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015003259/14.

(150002417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

IS Projects One Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 127.026.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
 3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015003831/18.

(150003730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

ISELF, Société à responsabilité limitée,

(anc. IS Eurologistics Fund S.à r.l.).

Capital social: EUR 26.354.300,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.031.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 15 décembre 2014 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015003834/18.

(150003727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

IVH Lux Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 187.971.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 29 septembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 29 octobre 2014.

Référence de publication: 2015003837/11.

(150003255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Johnson Controls Luxembourg Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 184.584.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 octobre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2015003840/11.

(150003256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

LK Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 84.631.

La société PARTNERS SERVICES, ici représentée par son administrateur délégué, vous informe de sa démission immédiate de son mandat d'administrateur

La démission prendra effet à partir du 31 décembre 2014

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

PARTNERS SERVICES

Signature

Référence de publication: 2015003872/13.

(150003221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2015.

InPro Licensing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.144.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Messieurs Arnaud DELVIGNE et Georges SCHEUER, gérants, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 9/01/2015

Pour avis sincère et conforme

Pour InPro Licensing S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015004553/13.

(150004813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Jolimon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 171.817.

—
Extrait du Procès-verbal du Conseil de Gérance tenue à Luxembourg le 1^{er} décembre 2014 à 10h00

A l'unanimité, le Conseil de Gérance décide:

de transférer le siège social de la société du L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener au L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2015004582/12.

(150004229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

JAB Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.865.157,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 164.586.

—
En application de l'article 314 (2) b) bb) de la loi du 10 août 1915, les comptes consolidés de la société mère, la société de droit autrichien Agnaten SE (anciennement Parentes Holding SE) au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015004585/14.

(150004693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

JCSS Super 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.109.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance de la Société en date du 18 décembre 2014

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JCSS Super 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2015004588/13.

(150004171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Klötze, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.478.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 30 décembre 2014

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale décide de changer le siège social de la société. La nouvelle adresse est au 76-78, Grand Rue, L- 1660 Luxembourg.

- Transfert d'adresse de l'associé Saxony Holdings au 76-78, Grand Rue, L-1660 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015004598/15.

(150004137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

KFC North America S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 639.220.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.207.

—
Dépôt rectificatif - Numéro de dépôt initial: L150003024

En date du 17 novembre 2014, Yum! Restaurants International S.à r.l., ayant son siège social sis au 46a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, agissant au travers de sa succursale américaine, Yum! Restaurants International S.à r.l., U.S. Branch, a transféré 59.380.200.000 (cinquante-neuf milliards trois cent quatre-vingt millions deux cent mille) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune à Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429.

En date du 17 novembre 2014, l'ensemble des 63.922.000.000 (soixante-trois milliards neuf cent vingt-deux millions) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune, précédemment détenues par (i) Yum! Restaurants International S.à r.l., à concurrence de 59,982,000,000 (cinquante-neuf milliards neuf cent quatre-vingt-deux millions) parts sociales et, par (ii) YCH S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.284, à concurrence de 3.940.000.000 (trois milliards neuf cent quarante millions) parts sociales; ont été transférées à Yum! Restaurants International Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.426.

En date du 19 novembre 2014, Yum! Restaurants International Management S.à r.l., associé unique de la Société, a transféré son siège social dans l'Etat du Delaware, au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, et se poursuit sous la dénomination «Yum! Restaurants International Management LLC» immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 5642718.

En date du 25 novembre 2014, 59.980.000.000 (cinquante-neuf milliards neuf cent quatre-vingt millions) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune, ont été transférées par Yum! Restaurants International Management LLC à KFC International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.204.

Il en résulte que l'actionnariat de la Société se compose désormais comme suit:

- KFC International Holdings II S.à r.l.: 59.980.000.000 (cinquante-neuf milliards neuf cent quatre-vingt millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune;
- Yum! Restaurants International Management LLC: 3.942.000.000 (trois milliards neuf cent quarante-deux millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 USD (un cent de dollar américain) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015004601/43.

(150004926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

KLP Real Estate Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.598.

—
EXTRAIT

A partir du 1^{er} octobre 2014, l'adresse professionnelle de Madame Brigitte Pochon gérante de la société est désormais au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015004606/15.

(150004182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

**Modus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Modus Holding S.à.r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.201.

L'AN DEUX MIL QUATORZE,

LE DEUXIEME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

TULIP INDUSTRIES BENELUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8399 Windhof, 3-5 route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 80003,

dûment représentée par Geert DIRKX, administrateur de sociétés, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique) et demeurant professionnellement au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seign privé datée du 12 novembre 2014,

qui déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée MODUS HOLDING S.à r.l, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 31 rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 56201, constituée en date du 21 août 1996 par devant Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 603 du 21 novembre 1996.

Les statuts ont été changés pour la dernière fois par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 juillet 2012, modification publiée au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2396 du 26 septembre 2012.

Le mandataire de la partie comparante prie le notaire instrumentant de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en Modus S.à r.l. et de modifier l'article 3 dans ses versions française et anglaise comme suit:

« **Art. 3.** The name of the Company is Modus S.à r.l.»

“ **Art. 3.** La Société prend la dénomination Modus S.à r.l.”

Seconde résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 3-5, route d'Arlon, L-8399 Windhof et décide par conséquent de modifier la première phrase du quatrième article dans ses versions anglaise et française comme suit:

« **Art. 4.1st sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Koerich, Grand-Duchy of Luxembourg.»

« **Art. 4.1^{ère} phrase.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Koerich, Grand Duché de Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 700,-.

DONT ACTE, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: G. DIRKX, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57739. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015004706/52.

(150004331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Nemesis Consulting, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.593.

Résolution prise par les associés en date du 18 décembre 2014, au siège social de la société.

L'assemblée acte la cession des quatre parts (4.-) sociales détenues par Monsieur Benjamin DAMIEN, né le 27 juin 1973 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch, en faveur de IINVIDIA S.A ayant son siège social à L-1463 Luxembourg, 29 rue du Fort Elisabeth inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B148.592 représenté par son administrateur Délégué Madame Catherine ANDRE, né le 02 avril 1975 à Mons (Belgique), demeurant professionnellement à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

De tout ce qui est mentionné ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Cette décision n'emporte pas de modification statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015004724/16.

(150004190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Novellex Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 136.062.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015004732/14.

(150004158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Novenergia Renewables Portfolio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.943.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 02 décembre 2014

Monsieur Hélder José DE CARVALHO SERRANHO, Directeur Opérationnel, né le 21 avril 1958 à LISBONNE (Portugal), demeurant au 21, rue Philippe II, L - 2340 LUXEMBOURG (Luxembourg) et Monsieur Monsieur Vitor José SOBRAL PACHECO, Directeur Financier, né le 14 décembre 1971 à LISBONNE (Portugal), demeurant au 21, rue Philippe II, L - 2340 LUXEMBOURG (Luxembourg), sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

NOVENERGIA RENEWABLES PORTFOLIO S.A.

Référence de publication: 2015004733/16.

(150004039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Onex Wizard Acquisition Company III Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.803.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 janvier 2015 que:

- Monsieur Donald Francis West a démissionné de son mandat de gérant de classe B de la Société avec effet au 31 décembre 2014;

- Monsieur John T. McCoy, né le 9 novembre 1978 à Columbus, Ohio, États Unis, résidant professionnellement au 2100 Crescent Avenue, Suite 200, Charlotte, North Carolina 28207, États Unis a été nommé gérant de classe B de la Société, avec effet au 31 décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la société se compose des gérants suivants:

- Monsieur Jean Lemaire, gérant de classe A,
- Monsieur Christian Dam-Rasmussen, gérant de classe B, et
- Monsieur John T. McCoy, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015004740/23.

(150004818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Oil Ressources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.125.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OIL RESSOURCES S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015004745/12.

(150003991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Proxima Capital Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 181.890.

—
Les comptes de liquidation au 31 octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015004766/10.

(150004390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

ProLogis European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.891.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004767/10.

(150004249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Pela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 33, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 25.413.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 JAN. 2015.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015004778/12.

(150004386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Pergolese S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.772.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 166.280.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 29 décembre 2014

- Le siège social de la Société est transféré du 5, rue Alphonse Weicker L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 avec effet au 15 octobre 2014.

Certifié sincères et conforme

Référence de publication: 2015004783/12.

(150004296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

**CFL technics, Société Anonyme,
(anc. Ateliers de Pétange).**

Siège social: L-4908 Pétange, 50, rue des Ateliers.
R.C.S. Luxembourg B 69.066.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Ateliers de Pétange», une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-4908 Pétange, 50, rue des Ateliers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.066, constituée suivant acte notarié en date du 19 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 juin 1999, numéro 432 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 13 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 avril 2008, numéro 993.

L'assemblée est ouverte à 10.50 heures sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita MAGGIPINTO, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas GAVAGE, conseiller juridique, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en «CFL technics»;
2. Modification subséquente du premier article des statuts de la Société;
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «CFL technics», et par conséquent de modifier le premier article des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** La Société a pour dénomination sociale «CFL technics» (la «Société»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, A. MAGGIPINTO, N. GAVAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. LAC / 2014 / 61722. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005040/54.

(150005053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Atlas III Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.079.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of December,

Before the undersigned, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Melio Luxembourg International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under Luxembourg law having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 81078, here represented by Me. Nuala DOYLE, lawyer, with professional address in Howald, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Atlas III Investments (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143079 (the "Company"), incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, on November 12, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2937 of December 10, 2008. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on October 7, 2010 pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2595 of November 27, 2010.

II. That the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the currency of the Company's share capital from Australian Dollars into Euros and to fix the share capital at twelve thousand Euros (EUR 12,000.-), each class A part having a nominal value of one Euro (EUR1.-), by way of (i) conversion of the capital currency of the Company from Australian Dollars into Euros at the exchange rate of 1 EUR = 1.46 AUD published on the official website of the European Central Bank on 4 December 2014 and (ii) a capital reduction by the transfer to a distributable reserve attached to such shares, of an amount of one hundred and eighty-four Euros ninety three cent (EUR 184.93).

Second resolution

The sole shareholder resolved to reclassify the class A parts of the Company into ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR1.-) each.

Third resolution

The sole shareholder resolved to subsequently increase the share capital of the Company by an amount of five hundred Euro (EUR 500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand Euros (EUR 12,000.-) to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) by the issue of five hundred (500) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Subscription and payment

Melio Luxembourg International S.à r.l., prenamed and here represented as stated above, declared to subscribe all the new shares. The new shares have been fully paid up through a contribution in cash so that the amount of five hundred Euros (EUR 500.-) is now available to the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company, to read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Companies' Law") and the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. The denomination of the Company is "Atlas III Investments (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 3. The Company shall have as its business purpose to hold securities issued by member states of the Organisation for Economic Co-operation and Development (rated AA by at least two major rating agencies) and to borrow funds from companies that belong to the same group as the Company and lend funds in any manner to companies that belong to the same group as the Company, including by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind from such companies.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5.

5.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

5.3 The Company may only have offices and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 6. The issued share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder in case the Company has only one shareholder or by decision of the shareholders' meeting in case the Company has more than one shareholder, in accordance and subject to Article 18.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10.

10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

10.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred to non-shareholders with the unanimous consent of all shareholders of the Company.

10.3 Without prejudice to Articles 10.1 and 10.2, each share transfer shall either be notified to, or directly acknowledged and accepted by, the Company for the purpose of rendering the transfer enforceable against third parties in compliance with article 190 of the Companies' Law. Upon such notification or acknowledgement and acceptance, the Company shall promptly update the share register in respect of, and duly register and file with the Luxembourg Register of Commerce, the relevant change in the shareholding structure of the Company.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12.

12.1 The Company is administered by a board of managers composed of either three (3) or five (5) managers, not necessarily shareholders, appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

12.2 The managers' powers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

12.3 Managers are appointed and removed by the sole shareholder or, in case the Company has more than one shareholder, by shareholders holding more than half of the share capital of the Company. The sole shareholder or general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

Art. 13.

13.1 The managers will elect amongst themselves a manager who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint a chairman pro tempore another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 13 and in chairing meetings of the board of managers. The chairman and the chairman pro tempore, if applicable, will be appointed by vote of the majority of managers present or represented at the relevant board meeting. The chairman and the chairman pro tempore, if applicable, shall have a casting vote.

13.2 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

13.3 Unless stated otherwise in the Articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

13.4 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

13.5 Meetings of the board of managers are quorate if: (i) at least two (2) managers are present if the Company has a board of managers composed of three (3) managers, or (ii) at least three (3) managers are present if the Company has a board of managers composed of five (5) managers.

13.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, provided that such manager dials or connects into the meeting by conference-call, video-conference or by other similar means of communication. A manager participating in a meeting of the board of managers in such circumstances shall be counted to the quorum as a participating member physically present in Luxembourg.

13.7 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting. A manager may not carry more than one (1) proxy of another member of the board of managers for a given board meeting.

Art. 14.

14.1 Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote per proxy.

14.2 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager. A copy of the complete minutes of each meeting of the board of managers of the Company together with any papers discussed at the meeting shall be sent to each shareholder of the Company no later than forty-eight (48) hours after the close of the meeting of the board of managers.

14.3 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing, in which case it shall consist of one (1) or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager of the Company in office. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature and such circular resolution shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg. A copy of the complete written resolutions together with any papers referred to in such written resolutions (to the extent the managers have seen such papers) shall be sent to each shareholder of the Company no later than forty-eight (48) hours after the date of the last signature by a manager of such written resolutions.

Art. 15.

15.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

15.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

15.3 The Company shall not enter into any contract or commitment or any other document or transaction without any such contract, commitment, other document or transaction being approved in advance by resolutions of the board of managers adopted at a duly held meeting of the board of managers or by written resolutions taken in accordance with Article 14.

Art. 16.

16.1 Subject to Article 15.3, the board of managers may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company for specific tasks by their sole signature, within the limits to be determined by the power of attorney.

16.2 There may be no delegation of management powers to any third party.

16.4 Subject to Article 15.3, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of proxies given by the board of managers pursuant to this Article 16, the Company is bound by the joint signature of any two managers.

Art. 17.

17.1 A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

17.2 Insofar as the law allows, every present or former manager of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager and as such acting reasonably, unless such manager has violated any law or the provision of these articles of association.

Art. 18.

18.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

18.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Subject to Article 12.3 and Article 23, collective decisions (including any decisions to amend the articles of association of the Company) are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning the entirety of the share capital of the Company.

Art. 19. The Company's financial year runs from the first day of January to the thirty-first day of December of the same year.

Art. 20.

20.1 Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

20.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 22. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 23. The general shareholder meeting may decide that the operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). They shall be appointed and their number, their remuneration and the term of their office shall be determined by the sole shareholder of the Company if the Company has only one shareholder or, in case the Company has more than one shareholder, by shareholders of the Company owning more than half of the share capital of the Company.

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Companies' Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the proxyholder, in case of divergences between the English and the French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder, who is known to the notary by family name, personal name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour de décembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Melio Luxembourg International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81078, ici représentée par Me. Nuala DOYLE, avocat, demeurant professionnellement à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé,

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Atlas III Investments (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 143079 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Me. Paul BETTINGEN, en date du 12 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2937 le 10 décembre 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, le 7 octobre 2010, en vertu d'un acte de Me Paul Bettingen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2595 le 27 novembre 2010.

II. Que l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer la devise du capital social de la Société de dollar australien vers l'euro et de fixer le capital social de la Société à douze mille Euros (EUR 12.000,-), chaque parts de Classe A ayant un valeur nominale d'un euro (EUR1,-), par (i) la conversion de la devise du capital social de la Société de dollars australiens à Euros au taux de change de 1 EUR = 1,46 AUD publié sur le site officiel de la Banque Centrale Européenne le 4 décembre 2014) et (ii) une réduction de capital par transfert vers la réserve distribuable liée à de telles parts sociales d'un montant de cent quatre-vingt-quatre Euros quatre-vingt-treize centimes (EUR 184,93).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de ré-classifier les parts de Classe A de la Société en parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1,-) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de la suite d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cents Euro (EUR 500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille Euros (EUR 12.000,-) à un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) par l'émission de cinq cents (500) nouvelle parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Souscription et libération

Melio Luxembourg International S.à r.l., prénommée et ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire toutes les parts sociales nouvelles. Les parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de cinq cents Euros (EUR 500,-) est à la disposition de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société pour qu'ils aient la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la Société est «Atlas III Investments (Luxembourg) S.à r.l.».

Art. 3. La Société aura pour objet à détenir des titres émis par les Etats membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (notée AA par au moins deux grandes agences de notation) et d'emprunter des fonds auprès d'entreprises qui appartiennent au même groupe que le Société et prêter des fonds de quelque manière à des sociétés qui appartiennent au même groupe que la Société, y compris en accordant des prêts, ou par l'acquisition, l'achat, la souscription ou autrement la réception des droits aux titres de créance de toute nature de ces sociétés.

Art. 5.

5.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés prise en assemblée générale extraordinaire. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance de la Société.

5.3 La Société ne peut avoir des bureaux et des succursales que dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique au cas où la Société n'a qu'un seul associé, soit par décision de l'assemblée des associés au cas où la société a plus d'un associé, conformément à et sous réserve de l'Article 18.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10.

10.1 En cas d'associé unique, toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chaque associé ne peuvent être cédées à des non-actionnaires qu'avec le consentement unanime de tous les associés de la Société.

10.3 Sous réserves des Articles 10.1 et 10.2, chaque transfert de part doit être soit notifié à ou directement reconnu et accepté par la Société aux fins de rendre le transfert opposable aux tiers en application de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés. Après une telle notification ou reconnaissance et acceptation, la Société devra dans les plus brefs délais mettre à jour le registre des associés et enregistrer et déposer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg les changements concernant la structure des associés dans la Société.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12.

12.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) ou cinq (5) gérants, pas nécessairement associés, nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

12.2 Les pouvoirs des gérants ainsi que leur rémunération sont déterminés lors de l'assemblée générale des associés.

12.3 Les gérants sont nommés et révoqués par l'associé unique ou, au cas où la Société a plus d'un associé, par des associés détenant plus de la moitié du capital social de la Société. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés a le pouvoir de révoquer les gérants à tout moment et sans donner de raisons.

Art. 13.

13.1 Les gérants choisissent parmi eux un gérant qui sera président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nomme comme président intérimaire un autre gérant pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent Article 13 et en présidant les réunions du conseil de gérance. Le président et, le cas échéant le président intérimaire est nommé à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion concernée. Le président et, le cas échéant le président intérimaire disposent d'une voix prépondérante.

13.2 En cas de vacance dans le conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de nommer un remplaçant provisoire dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

13.3 A moins que les Statuts n'en disposent autrement, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Aucune affaire ne peut être traitée lors d'une réunion du conseil de gérance si elle n'a pas lieu au Luxembourg.

13.4 Le président ou tout gérant peut convoquer une assemblée du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent suite à un préavis de convocation d'au moins vingt-quatre heures en avance de l'heure prévue pour une telle réunion, excepté en cas d'urgence. Il est possible de renoncer ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, si les gérants consentent à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée et annexée les copies de tous les documents à discuter à l'assemblée.

13.5 Les réunions du conseil de gérance sont valablement délibérer si: (i) au moins deux (2) gérants sont présents si la Société a un conseil de gérance composé de trois (3) gérants, ou (ii) au moins trois (3) gérants sont présentes si la Société a un conseil de gérance composé de cinq (5) gérants.

13.6 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement, à condition qu'un tel gérant téléphones ou se connecte à la réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable. Un gérant participant à la réunion du conseil de gérance dans de telles circonstances sera pris en compte pour le quorum, en tant que membre participant physiquement présent au Luxembourg.

13.7 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance. Un gérant ne peut détenir plus d'une (1) procuration d'un autre membre du conseil de gérance pour une réunion donnée.

Art. 14.

14.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

14.2 Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par n'importe quel autre gérant. Une copie du procès-verbal complet de chaque réunion du conseil de gérance de la Société ainsi que les exposés présentés lors de la réunion doit être envoyé à chaque associé de la Société au plus tard quarante-huit (48) heures après la clôture de la réunion du conseil de gérance.

14.3 Nonobstant ce qui précède, une résolution du conseil de gérance peut être adoptée par écrit, auquel cas elle consiste en un (1) ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé par chacun et tous les gérants de la Société en fonction. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution est celle de la dernière signature et une telle résolution circulaire a la même validité et portée que si elle eut été adoptée à une réunion dûment convoquée et tenue. Les réunions par voie de résolution circulaire sont réputées être tenues à Luxembourg. Une copie des résolutions écrites complètes accompagnée de tous documents visés à ces résolutions écrites (dans la mesure où les gérants ont vu ces documents) doit être envoyé à chaque associé de la Société au plus tard quarante-huit (48) heures après la date de la dernière signature par un gérant de ces résolutions écrites.

Art. 15.

15.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

15.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers, et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur, sera administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

15.3 La Société ne peut conclure aucun contrat ou engagement ou aucun autre document ou transaction sans un tel contrat, l'engagement, autre document ou transaction étant approuvée à l'avance par des résolutions du conseil de gérance adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment tenue ou par des résolutions écrites prises conformément à l'Article 14.

Art. 16.

16.1 Sous réserve de l'Article 15.3, le conseil de gérance peut nommer des mandataires de la Société, qui ont droit à engager la Société pour des tâches spécifiques par leur seule signature, dans les limites à déterminer par la procuration.

16.2 Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance à un tiers.

16.3 Sous réserve de l'Article 15.3, sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article 16, la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Art. 17.

17.1 Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

17.2 Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la Société en cas de perte ou de responsabilité affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant et d'avoir agi raisonnablement dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de gérant sauf si tel gérant a violé une loi ou les dispositions de ces Statuts.

Art. 18.

18.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

18.2 En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre d'actions, qui lui appartiennent. Chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation. Sous réserve

de l'Article 12.3 et l'Article 23, les décisions collectives (y compris les décisions de modifier les statuts de la Société) ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant la totalité du capital social de la Société.

Art. 19. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier et se termine le trente et unième jour de décembre de la même année

Art. 20.

20.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

20.2 Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent. (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent. (10%) du capital social nominal de la Société. Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associés/les associés proportionnelle à son / leur participation dans la Société. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes.

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. L'assemblée générale des associés peut décider que les opérations de la Société soient surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Ils seront nommés et leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat sera déterminée par l'associé unique de la Société, si la Société a un seul associé ou, dans le cas où la Société a plus d'un associé, par les associés de la Société détenant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 24. Référence est faite aux dispositions de la Loi sur les Sociétés pour toutes les questions pour lesquelles aucune disposition spécifique est faite dans ces Statuts.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du mandataire, le présent acte de la société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même mandataire il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, date en en-tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Doyle, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015005043/392.

(150005208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

DBA Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.180.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

MFB International Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182082;

here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on December 11, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of the entire share capital of DBA Lux Holding S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111180, incorporated pursuant to a notarial deed on September 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 294, on February 9,

2006. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary taken on October 31, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand eight hundred eighty-eight euro and seventy-five cents (EUR 13,888.75) in order to reduce it from its present amount of one hundred thirty-eight thousand eight hundred eighty-seven euro and fifty cents (EUR 138,887.50) to one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-eight euro and seventy-five cents (EUR 124,998.75) by cancellation of eleven thousand one hundred eleven (11,111) class B shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each without payments to the shareholders.

2. Amendment of article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association.

3. Miscellaneous related to the above.

First Resolution

The general meeting of shareholders resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of thirteen thousand eight hundred eighty-eight euro and seventy-five cents (EUR 13,888.75) in order to reduce it from its present amount of one hundred thirty-eight thousand eight hundred eighty-seven euro and fifty cents (EUR 138,887.50) to one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-eight euro and seventy-five cents (EUR 124,998.75) by cancellation of eleven thousand one hundred eleven (11,111) class B shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each, of which ten thousand thirty-six (10,036) are held by the Company, and one thousand seventy-five (1,075) are held by MFB International Holdings S.à r.l. aforementioned. No payment is made to the holders of the shares and the amount of thirteen thousand eight hundred eighty-eight euro and seventy-five cents (EUR 13,888.75) is allocated to the share premium.

Second Resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association which shall now read as follows:

“The issued capital of the Company is set at one hundred twenty-four thousand nine hundred ninety-eight euros and seventy-five cents (124,998.75), divided into ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (99,999) shares with a nominal value of one point twenty-five euro (EUR 1.25) each, and is fully paid up.”

Expenses:

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document has been read to the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MFB International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182082;

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de l'intégralité du capital social de DBA Lux Holding S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111180, constituée selon acte notarié en date du 14 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 294, le 9 février

2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Wagner, précité, en date du 31 octobre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de treize mille huit cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 13.888,75) pour le porter de son montant actuel de cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 138.887,50) à cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille euros et soixante-quinze centimes (EUR 124.998,75) par l'annulation de onze mille cent onze (11.111) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, sans paiement aux actionnaires.

2. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société.

3. Divers en relation avec ce qui précède.

Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de treize mille huit cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 13.888,75) pour le porter de son montant actuel de cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes (EUR 138.887,50) à cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille euros et soixante-quinze centimes (EUR 124.998,75) par l'annulation de onze mille cent onze (11.111) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, qui sont détenues temporairement par la Société et par MFB International Holdings S.à r.l., ci-dessous. Aucun paiement ne sera effectué auprès des détenteurs des actions et le montant de treize mille huit cent quatre-vingt-huit euros et soixante-quinze centimes (EUR 13.888,75) est alloué à la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société qui devront désormais être lu comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille euros et soixante-quinze centimes (EUR 124.998,75), divisé en neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (99.999) actions d'un montant nominal de un euro vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune, et est entièrement libéré.»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille cinq cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17337. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015005240/115.

(150005964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Borasco Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.819.

Il est à noter la nouvelle adresse de l'Associé Pal André Jordanger comme suit:

- Pal André Jordanger, Kylemore House, Warren Cutting, Coombe Estate, Kingston upon Thames, Surrey KT2 7HS, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BORASCO HOLDING S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant

Référence de publication: 2015005139/15.

(150005276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Borea Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.825.

Il est à noter la nouvelle adresse de l'Associé et Gérant Pal André Jordanger comme suit:

- Pal André Jordanger, Kylemore House, Warren Cutting, Coombe Estate, Kingston upon Thames, Surrey KT2 7HS, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOREA HOLDING S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant

Référence de publication: 2015005141/15.

(150005273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Bormioli Rocco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 15.620.

Il résulte des actes de la Société que en date du 30 décembre 2014, le commissaire aux comptes ComCo S.A. a fusionné avec H.R.T. Révision S.A..

Par conséquent, H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 163, rue de Kiem, L-8030 Strassen est le commissaire aux comptes de la Société avec effet au 30 décembre 2014, son mandat ayant comme échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BORMIOLI ROCCO INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015005143/15.

(150005142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Durance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 148.611.

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois DURANCE S.A. avec siège social à L-240 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148.611 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 24 septembre 2009 publié au Mémorial C numéro 2143 du 3 novembre 2011 et modifié suivant acte notarié en date du 12 février 2010 publié au Mémorial C numéro 731 du 8 avril 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Alexandra MOURTON, employée privée, demeurant professionnellement à -240 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Alexandra MOURTON, précitée, employée privée, demeurant professionnellement à -240 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter Le président prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de l'exercice social de la Société et de la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle

2. Disposition transitoire.

3. Changement en conséquence des articles 12 et 16 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à savoir 12.492.575 actions à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de changer l'exercice social de la Société, qui dorénavant commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Par exception, l'année sociale ayant commencé le 1^{er} juillet 2014 se clôturera le 31 décembre 2014.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix la décision de changer les articles 12 et 16 des statuts de la Société pour leur conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.»

« **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 9 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 1.100

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Alexandra Mourton, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2014. LAC / 2014 / 62209. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005257/60.

(150005910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Eastern Estate Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.114.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the second day of December before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Redwing 1 sp. z o.o., with its seat at. 22 Opolska Street, 40084 Katowice, Poland, registered in the commercial register kept by the District Court for the capital city of Warsaw, XII Commercial Division of the National Court Register under number 0000477153 (the `Sole Shareholder`),

duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in Eastern Estate Holding S.A, a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 149.114, incorporated by a notarial deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on 27 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial") number 2317 on 26 November 2009, and which have not been amended since (the Company);
- the Company's capital is set at EUR 32,000 (thirty two thousand Euros) divided into 3,200 (three thousand two hundred) shares with the nominal value of Euro 10 (ten Euros) each;
- the Sole Shareholder hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deux décembre

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Redwing 1 sp. z o.o., ayant son siège social au 22 Opolska Street, 40084 Katowice, Pologne, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de la ville de Varsovie sous le numéro 0000477153 (l'Associé Unique)

ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de Eastern Estate Holding S.A., une société anonyme ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.11, constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Beck, notaire résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2317 du 26 novembre 2009. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date (la Société);
- le capital social de la Société est fixé à 32.000 EUR (trente-deux mille Euros) divisé en 3.200 (trois mille deux cents) actions ayant une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune;
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à

sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16943. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015005260/92.

(150005158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**CFL intermodal, Société Anonyme,
(anc. Eco Logistics Operator (ELO) S.A.).**

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle «Riedgen».

R.C.S. Luxembourg B 42.021.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «ECO LOGISTICS OPERATOR (ELO) S.A.», une société anonyme, ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Containers Terminal, Z.I. Schéleck II, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.021, constituée suivant acte notarié en date du 24 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 64 du 10 février 1993 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 13 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 février 2011, numéro 227.

L'assemblée est ouverte à 10.40 heures sous la présidence de Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita MAGGIPINTO, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nicolas GAVAGE, conseiller juridique, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la Société en «CFL intermodal»;
2. Modification subséquente du premier article des statuts de la Société;
3. Transfert du siège social de la Société vers Zone Industrielle „Riedgen“, L-3451 Dudelange;
4. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;
5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société en «CFL intermodal», et par conséquent de modifier le premier article des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «CFL intermodal» (la «Société»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers Zone Industrielle „Riedgen“, L-3451 Dudelange et par conséquent de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Dudelange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, A. MAGGIPINTO, N. GAVAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2014. LAC / 2014 / 61720. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005276/61.

(150005052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Eco Peintures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3862 Schifflange, 56A, Cité Op Soltgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.384.

Remplace la version déposée le 05/11/2014 réf. B146384 L140196062

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015005277/15.

(150005596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Ecogreen SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 113.022.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015005278/14.

(150005607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Econocom PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 73.519.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre en date du 29 décembre 2014, que Monsieur Michel Moureau, a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Pour la Société
Un mandataire

Référence de publication: 2015005279/14.

(150005897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Editpress Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 44, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 5.407.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 janvier 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015005280/11.

(150005049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

EFCO-Fordia Exploitation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 1, Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 143.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EFCO-FORDIA EXPLOITATION S.A R.L.
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2015005281/11.

(150005396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Eingler International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2945 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 99.769.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la société en date du 11 décembre 2014

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 12 Décembre 2014.

L'actionnaire unique a accepté la démission de Monsieur Tom Schiltz comme gérant de classe A de la Société, avec effet immédiat au 11 Décembre 2014.

L'actionnaire unique a décidé de nommer en qualité de gérant de classe A de la Société, Control Services Corp., une société enregistrée auprès du registraire des sociétés commerciales des îles Vierges britanniques sous le numéro 375612 et ayant son siège social à Wickhams Cay II, Road Town, Tortola, BVI, avec effet au 11 Décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

L'actionnaire unique a accepté la démission de Monsieur Christophe Davezac et Monsieur Sanjeev Jewootah comme gérant de classe B de la Société, avec effet immédiat au 11 Décembre 2014.

L'actionnaire unique a décidé de nommer en qualité de gérant de classe B de la Société, Monsieur Sébastien Bach, ayant son adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 11 Décembre 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005282/23.

(150005680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Elan IT Resource S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 136.838.

Il résulte de l'assemblée générale extra-ordinaire de l'associé unique de la Société, la société S.A. Manpower (Belgium) NV, société de droit étranger belge, numéro d'entreprise 0412.695.309 (ci-après l'Associé Unique), qui s'est tenue le 29 avril 2014, que le conseil d'administration de l'Associé Unique a décidé à l'unanimité de déplacer le siège social de l'Associé Unique à partir du 1^{er} juin 2014 vers:

- Avenue des Communautés 110, B-1200 Woluwe-Saint-Lambert.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Elan IT Resource S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015005283/16.

(150005383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

FINERGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 193.459.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-second day of the month of December.

Before Us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

The public limited company "VICTORY BUSINESS CENTER S.A.", in abbreviation "VBC S.A.", established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 174540,

duly represented by its sole director Ms. Célia Maria ALMEIDA CERDEIRA, company director, residing professionally in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté,

here represented by Mr. Etienne DE CREPY, lawyer, residing professionally at L-2132 Luxembourg, 20, Avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "FINERGY S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The Company's object is the taking of participations and interests in any form, through the purchase, exchange, development or any other manner, in other companies or enterprises, as well as the holding, management, control and development of those participations.

The Company can also transfer those participations through sale, exchange or otherwise.

The Company can directly or indirectly carry out all transactions associated with real property and the rights connected thereto, including, but not limited to, the acquisition, development, sale, management and/or rental of real property.

The Company can borrow in any manner, particularly, without limitation, through the issue of convertible or non-convertible bonds or other instruments, or through bank or shareholder loans, and can grant capital, loans, advances or guarantees to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest and whether or not such companies belong to the same group or are connected with it in any manner.

The Company can take an interest, through purchase, exchange, development, or any other manner, in all financial instruments, in the broadest sense of the term, particularly in shares and other securities similar to shares, shares in companies and collective investment vehicles, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, deposit bonds and negotiable instruments, securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities through subscription, purchase or exchange, financial futures and securities providing for cash settlement (excluding payment instruments), including money market instruments, all other securities representing rights of ownership, claims or real property, all instruments relating to underlying financial interests, indexes, raw materials, precious metals, commodities, metals or merchandise, to other goods or risks, debts relating to the foregoing items, whether those financial instruments are represented by a certificate or not, are transferable in bearer or registered form, endorsable, non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement with any party or execute any document that it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

The Company may acquire through contributions, firm purchases or options, patents, service marks, trademarks licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights and generally hold, license the right to use it, sublicense, sell or dispose of the same, into whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and to subcontract the management and development of those rights, trademarks and licenses and to obtain and make any registration required in this respect.

The Company can also take whatever action necessary to protect rights derived from patents, trademarks, service marks, licenses, know-how and other industrial, commercial or intellectual property rights, licenses, sublicenses and similar rights against infringement by third party.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

The Company can generally undertake all industrial, commercial, financial, investment or real estate operations in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad which are connected directly or indirectly in whole or in part to the corporate purpose.

The Company can achieve its objective directly or indirectly in its own name or for the account of a third party, alone or in association, undertaking all operations by nature in favour of the corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of FORTY THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (40,000.- USD), divided into FORTY THOUSAND (40,000) shares with a par value of ONE UNITED STATES DOLLAR (1.- USD) each.

For the period foreseen herebelow, the corporate capital may be increased from its present amount up to FIVE MILLION UNITED STATES DOLLARS (5,000,000.- USD) by the creation and issue of additional shares of a par value of ONE UNITED STATES DOLLAR (1.-USD) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the present incorporation deed dated December 22, 2014, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and especially under the provisions of article 32-4 of the Law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with articles 9, §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders. The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the fourth Tuesday of the month of July at 10:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void".

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2015.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the forty thousand (40,000) shares have been subscribed by the sole shareholder. All the shares have been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of TEN THOUSAND UNITED STATES DOLLARS (10,000.- USD) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The registered office is established at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as directors:
 - a) Mr. Daniel GALHANO, born on July 13th, 1976, in Moyeuve-Grande (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - b) Mr. Laurent TEITGEN, born on January 5th, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; and

c) The public limited company “CAPITAL OPPORTUNITY S.A.”, established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 149718.

4. In accordance with article 51bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, Mr. Laurent TEITGEN, pre-named, is appointed as permanent representative of the director named under c).

5. The public limited company “Revisora S.A.”, established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies’ Registry of Luxembourg, section B, under the number 145505, is appointed as statutory auditor of the Company.

6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, Mr. Daniel GALHANO, above named, is appointed as chairman of the board of directors.

7. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately thousand one hundred and fifty euros (EUR 1,150.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Nous Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme “VICTORY BUSINESS CENTER S.A.”, en abrégé “VBC S.A.”, établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 174540,

dûment représentée par son administratrice unique Mademoiselle Célia Maria ALMEIDA CERDEIRA, administratrice de société, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté,

ici représentée par Monsieur Etienne DE CREPY, avocat, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l’acte de constitution d’une société anonyme qu’elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de “FINERGY S.A.” (la “Société”), laquelle sera régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations et d’intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d’autres entreprises et sociétés ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l’acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d’émission d’obligations et d’autres titres de créance et/ou de titres de capital, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant associé, et accorder à ou au profit

d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de QUARANTE MILLE DOLLARS DES ETATS UNIS D'AMERIQUE (40.000,- USD), divisé en QUARANTE MILLE (40.000) actions avec une valeur nominale de UN DOLLAR DES ETATS UNIS D'AMERIQUE (1,- USD) chacune.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à CINQ MILLIONS DE DOLLARS DES ETATS UNIS D'AMERIQUE (5.000.000,- USD) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de UN DOLLAR DES ETATS UNIS D'AMERIQUE (1,- USD) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5^{ème} anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du présent acte de constitution daté du 22 décembre 2014, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le quatrième mardi du mois de juillet à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quarante mille (40.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique. Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de DIX MILLE DOLLARS DES ETATS UNIS D'AMERIQUE (10.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires Décisions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le siège social de la Société est établi à 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; et

c) La société anonyme "CAPITAL OPPORTUNITY S.A.", administrateur, établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149718.

4. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, préqualifié, est nommé représentant permanent de l'administrateur mentionné ci-avant sous c).

5. La société anonyme "Revisora S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145505, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.

6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, Monsieur Daniel GALHANO, préqualifié, est nommé comme président du conseil d'administration.

7. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: TORRES, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 63396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005342/655.

(150006226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Germanica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.393.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty day of the month of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

a general meeting of the shareholders of Germanica S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under n°122393, the articles of Incorporation of which have been enacted on November 24, 2006 published in the Memorial C number 126 on February 6, 2007.

The meeting is presided by Mr Anouar Belli, Private employee, residing professionally at in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Michèle Sensi, clerk, residing professionally at in Esch-sur-Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As results from the attendance list, all the 500 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the project of merger by absorption by the company of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) Centurion European German Property 1 S.à r.l., having its registered office at 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under n°117621, and ratification in full including without limitation that for tax and accounting purposes the merger comes into effect among the relevant merging companies as of October 15, 2014.

2. Increase of the share capital in an amount of EUR 12,500.- from its current amount EUR 12,500.- up to EUR 25,000.- by the issuance of 500 new shares having each a par value of EUR 25.-, allocated to the shareholders of the absorbed company pursuant to the exchange ratio defined in the merger project.

3. Amendment of article 6 of the by-laws of the company in order to be read as follows:

« **6. Share capital.** The Company's share capital is set at EUR 25,000.- (twenty five thousand euros), represented by 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five euro) each.».

4. Statement regarding the existence of the conditions listed in articles 281 and 282 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time.

5. Miscellaneous.

The meeting requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Meeting has decided to approve the project of merger by absorption by the company of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) Centurion European German Property 1 S. à r.l., having its registered office at 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under n°117621, as received by deed of Maître Joseph Elvinger notary in Luxembourg on November 11, 2014 and published in the Mémorial C number 3557 dated 26 November 2014, and hereby ratifies it in full including without limitation that for tax and accounting purposes the merger comes into effect among the relevant merging companies as of 15 October 2014.

The meeting decides to approve the Statement and Report of the auditor as appointed by the Boards of Managers of the Merging companies, on the 11 November 2014, referred to in article 266 of the Luxembourg Companies Act.

A copy of this report drawn up by "Audit Central S.à.r.l.", Luxembourg, Réviseur d'Entreprises, attached to the draft of Merger enacted by Maître Joseph Elvinger on the 11 November 2014 will remain annexed to the present deed.

The meeting decides to ascertain the accomplishment of all formalities as referred to in Article 267 of the Luxembourg Companies Act.

Second resolution

As consideration of the contribution of the net assets by the merged entity, the Meeting has decided to increase the share capital in an amount of EUR 12,500.- from its current amount EUR 12,500.- up to EUR 25,000.- by the issuance of 500 new shares having each a par value of EUR 25.-, allocated to the shareholders of the absorbed company pursuant to the exchange ratio defined in the merger project.

Third resolution

The Meeting has decided to amend further article 6 of the by-laws of the company in order to be read as follows:

« **6. Share capital.** The Company's share capital is set at EUR 25,000.- (twenty five thousand euros), represented by 1,000 (one thousand) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five euro) each.».

Fourth resolution

The undersigned notary attests, according to articles 281 and 282 of the Luxembourg Company Act, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the before said company and of the merger proposal.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the appearing persons in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the date stated above.

The document having been read to appearing persons, known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, they signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente décembre,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Germanica S. à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122393, constituée suivant acte reçu le 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 126 du 6 février 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle Sensi, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président prie le notaire d'acter:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. La dite liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentaire demeureront annexés avec le présent acte pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence que les 500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société, sont valablement représentées, et l'assemblée peut donc valablement décidé sur tous les points figurant à l'ordre du jour, les associés reconnaissent en avoir été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du projet de fusion par absorption par la société de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Centurion European German Property 1 S. à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117621 tel que ce projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 3557 du 26 novembre 2014, décision de le ratifier intégralement et notamment de considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 15 octobre 2014.

2. Augmentation de capital d'un montant de EUR 12.500 pour le porter de son montant actuel EUR 12.500,- à EUR 25.000 moyennant l'émission de 500 nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 25, attribuées aux associés de la société absorbée en conformité avec le rapport d'échange tel que déterminé dans le projet de fusion.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros), représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euro) chacune».

4. Constatation de l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 281 et 282 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

5. Divers

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver le projet de fusion par absorption tel que reçu par Me Joseph Elvinger alors notaire à Luxembourg, le 11 novembre 2014 par la société de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Centurion European German Property 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117621 tel que ce projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 3557 du 26 novembre 2014, et de le ratifier intégralement et notamment considérer expressément que, du point de vue comptable et fiscal, la fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 15 Octobre 2014.

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable et le rapport du Réviseur d'entreprises nommé par les conseils des gérants des sociétés qui fusionnent, le 11 Novembre 2014, conformément à l'article 266 de la Loi sur les sociétés luxembourgeoises.

Une copie de ce rapport établi par "Audit centrale S.à r.l.", Luxembourg, Réviseur d'entreprises, annexé au projet de fusion acté par Maître Joseph Elvinger le 11 Novembre 2014, restera annexée au présent acte.

L'assemblée décide de l'accomplissement de toutes formalités conformément à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital d'un montant de EUR 12.500 pour le porter de son montant actuel EUR 12.500,- à EUR 25.000 moyennant l'émission de 500 nouvelles parts sociales ayant chacune une valeur nominale de

EUR 25, attribuées aux associés de la société absorbée en conformité avec le rapport d'échange tel que déterminé dans le projet de fusion.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé en conséquence de modifier l'article 6 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euros) représenté par 1.000 (mille parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune».

Quatrième résolution

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions des articles 281 et 282 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société pré-désignée et du projet de fusion.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 1.500.-Eur.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: BELLI, SENSI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08/01/2015 Relation: EAC/2015/600. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12/01/2015.

Référence de publication: 2015005360/158.

(150005985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

JAB Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 275.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 180.166.

Extrait des décisions des associés de la Société adoptées par écrit en date du 16 décembre 2014

Les associés de la Société ont pris acte et ont accepté la démission de Henning Theobald en tant que gérant de la Société avec effet au 16 décembre 2014 et ont décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Olivier Lefebvre, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à la fonction de gérant de la Société.

En conséquence de ce qui précède, en date du 16 décembre 2014, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- David Bell, gérant;
- Axel Bhat, gérant;
- Anna Magdalena Kamanetzky-Wetzal, gérant;
- Joachim Creus, gérant;
- Markus Hopmann, gérant; et
- Olivier Lefebvre, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JAB Partners S.à r.l

Un mandataire

Référence de publication: 2015005471/24.

(150005205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

**Albagama S.A., Société Anonyme,
(anc. XDA).**

Siège social: L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny.
R.C.S. Luxembourg B 171.933.

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Raymond HEINEN, indépendant, demeurant à L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny.

Le comparant déclare être le seul et unique actionnaire de la société anonyme XDA S.A., ayant son siège social à L-5753 Frisange, 47, Parc de Lésigny, constituée suivant acte notarié du 05 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2704 du 6 novembre 2012.

Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.- EUR), divisé en mille (1000) actions de trente-et-un euros (31.- EUR) chacune.

Le comparant, agissant en sa qualité d'actionnaire unique de la société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions, prises chacune séparément, et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer la dénomination sociale de la société en «ALBAGAMA S.A.» et de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ALBAGAMA S.A.».

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. HEINEN, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2014. Relation: REM/2014/2739. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 09 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005942/31.

(150005243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

AdB, Almanach de Bruxelles, Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 111B, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 120.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015005975/11.

(150007001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

AbbVie Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 167.837.

Les comptes consolidés de la société Abbott Laboratories au 31 Décembre 2012, reprenant les comptes annuels de AbbVie Overseas S.à r.l., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005970/10.

(150007097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.